

ANNÉE 2012
3^e séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL
de la séance du mardi 31 juillet 2012

L'an deux mille douze, mardi 31 juillet, à 9 heures, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Alain LAZARE**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : Mmes ARLIE, DALY, DONIGUIAN-PANCHOU, LAUOUVEA, LEQUES, LIGEARD, MALAVAL-CHEVAL, MILLET, MOINDOU, OHLEN, SANMOHAMAT, SAPPEY, et VOISIN, WAHZUE-FALELAVAKI ainsi que MM. BERNUT, BRETEGNIER, BRIAL, DE GRESLAN, GAY, LASNIER, LAZARE, LEROUX, LOUECKHOTE*, MARESCA, MICHEL, MULIAKAAKA, NATUREL, SONG, PABOUTY, REGENT, ROBELIN, SAM VITTORI et WAMYTAN.

* Arrivé en cours de séance.

Étaient absents excusés : Mmes BRIZARD, DAVID et SIO-LAGADEC ainsi que M. SALIGA.

<u>Procuration de</u> :	Mme ANDREA-SONG	à	M. BRIAL ;
	M. FROGIER	à	M. LAZARE ;
	M. SALIGA	à	Mme OHLEN ;
	Mme SIO-LAGADEC	à	M. MICHEL.

L'exécutif de la province était représenté par M. LAZARE, premier vice-président, M. VITTORI, deuxième vice-président et Mme LIGEARD, troisième vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par M. ELBEZ, commissaire délégué de la République pour la province Sud.

L'administration était représentée par M. GARCIA, secrétaire général, ainsi que par :

M. BACKES, secrétaire général adjoint ;
M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;
M. GISLARD, secrétaire général adjoint ;
Mme HAMDACHE, chargée de mission à la cellule du contrôle de gestion (SG) ;
M. BUILLES, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
Mme DELANNOY, directrice de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
M. FOURMY, directeur de l'environnement (DENV) ;
M. FRIAT, directeur de la culture (DC) ;
M. HARDOUIN, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;
M. LOCHE, directeur du système d'information (DSI) ;
M. THUPAKO, directeur du logement (DL) ;

M. TOUBHANS, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
Mme TRAVERS, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. BEAUJEU, directeur adjoint du développement rural (DDR) ;
Mme PANGRANI, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;
Mme JADIMAN, directrice du patrimoine et des moyens, par intérim (DPM) ;
Mme CHASSARD, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
Mme PAPON, chef du service de la gestion et des moyens (DJA) ;
M. OEDI, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;
M. AVRIL, chef adjoint du service des affaires budgétaires (DFI) ;
M. ARLIE, rédacteur des débats (DJA).

♦ ♦ ♦

Rapport n°1233-2012/APS : Projet de délibération portant décision modificative n°1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2012.

La décision modificative n°1 du budget de la province Sud, votée en recettes et dépenses par chapitre selon les tableaux joints, est arrêtée pour l'exercice 2012 à la somme de NEUF MILLIARDS CINQ CENT SEIZE MILLIONS CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE HUIT F.CFP (9 516 187 868 F.CFP) dont :

- 4 097 373 785 F.CFP en section d'investissement,
- 5 418 814 083 F.CFP en section de fonctionnement.

Le budget de la province Sud est arrêté pour l'exercice 2012 à la somme de SOIXANTE SEPT MILLIARDS NEUF CENT QUARANTE HUIT MILLIONS SOIXANTE HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOUZE F.CFP (67 948 068 972 FCFP) dont :

- 17 241 731 881 F.CFP en section d'investissement,
- 50 706 337 091 F.CFP en section de fonctionnement.

Ont voté pour : Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (6 voix) et M. Régent (1 voix). (22 voix).

A voté contre : Calédonie ensemble (11 voix).

S'est abstenu : Le FLNKS (4 voix).

- Adopté -

♦ ♦ ♦

Rapport n°800-2012/APS : Projet de délibération rendant public le plan d'urbanisme directeur de la ville de Dumbéa.

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la ville de Dumbéa, approuvé par la délibération n°20-2003/APS du 18 juillet 2003, est actuellement en révision depuis 2009. Les avis émis lors de la seconde enquête administrative, achevée en juin 2012, ont révélé des nécessités d'ajustement de zonage et de réglementation qui ont fait évoluer le projet de PUD, sans en modifier l'économie générale. Ainsi, conformément à la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province Sud et après avis du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud réuni le 28 juin, il est proposé à l'assemblée de province de rendre public le plan d'urbanisme directeur révisé de la ville de Dumbéa.

- Adopté à l'unanimité -

♦ ♦ ♦

Rapport n°797-2012/APS : Projets de délibération :

- approuvant le plan d'aménagement de zone modifié de la zone d'aménagement concerté « centre urbain de Koutio » ;
- approuvant le programme d'équipements publics modifié de la zone d'aménagement concerté « centre urbain de Koutio » ;
- adoptant le dossier de réalisation modifié de la zone d'aménagement concerté « centre urbain de Koutio ».

En 2011, la ville a mené une nouvelle réflexion sur le projet urbain de la zone d'aménagement concerté (ZAC) centre urbain de Koutio. La modification du projet d'urbanisme de la ZAC centre urbain de Koutio a conduit à modifier le dossier de création de la ZAC. Le plan d'aménagement de zone (PAZ), qui définit les règles d'occupation des sols, n'est plus en adéquation avec le projet urbain validé par le conseil municipal fin 2011.

Les nouveautés consistent notamment à prendre en compte les éléments suivants :

- préservation de coeurs d'îlots verts ;
- liaison et centralité avec le reste de la commune de Dumbéa ;
- intégration du transport en commun en site propre sur la promenade de Koutio, aménagée en ce sens.

Si les fondements de la ZAC CUK ne sont pas remis en cause, le projet urbain a évolué vers une meilleure qualité urbaine et environnementale. Ainsi, tout en conservant et confortant sa vocation de centre urbain, il s'agit de favoriser la qualité des espaces publics, la mise en valeur des équipements et le respect des paysages.

Le plan d'aménagement de zone (PAZ), le programme des équipements publics (PEP) et le dossier de réalisation ayant évolué, pour des raisons de parallélisme des formes, il est désormais nécessaire d'approuver les nouveaux PAZ, PEP et dossier de réalisation modifiés.

- Les trois projets de délibération ont été adoptés à l'unanimité -

◆ ◆ ◆

Rapport n°2425-2011/APS : Projet de délibération portant abrogation de la délibération n° 49-2000/APS du 13 décembre 2000 relative à la mise en études préalables de la zone d'aménagement concerté du « Caillou Bleu » sur les communes de Nouméa et Dumbéa.

Par la délibération n° 49-2000/APS du 13 décembre 2000, l'assemblée de la province Sud a décidé la réalisation d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) nommée "Caillou Bleu", à cheval sur les communes de Nouméa et Dumbéa et impactant le secteur de la "presqu'île Occéanienne", sur lequel il est désormais envisagé d'intervenir, en y créant une zone de restructuration de l'habitat spontané, conformément aux dispositions de la délibération n°37-2011/APS du 9 novembre 2011 relative aux zones de restructuration de l'habitat spontané.

Dès lors, il est proposé, à l'assemblée de la province Sud, d'abroger la délibération 49-2000/APS du 13 décembre 2000 relative à la mise en études préalables de la zone d'aménagement concerté du "Caillou Bleu" sur les communes de Nouméa et Dumbéa.

- Adopté à l'unanimité -

◆ ◆ ◆

Rapport n°929-2012/APS : Projet de délibération relative à l'organisation et au fonctionnement de la direction juridique et d'administration générale.

Appelée à exercer de nouvelles missions, principalement liées à la gestion du centre administratif dit « l'Artillerie », la direction juridique et d'administration générale (DJA) doit avoir son organisation modifiée.

Il est en effet prévu que la DJA n'exerce plus la gestion de l'hôtel de province pour mieux se consacrer à celle de l'immeuble dit « l'Artillerie », qui regroupera huit directions.

Il est à ce titre envisagé que la gestion de ce centre administratif porte, outre l'administration des moyens matériels, mobiliers et immobiliers, sur la mise en place d'un accueil consacré à l'assistance aux usagers.

Parallèlement, cette réorganisation est mise à profit pour instaurer des dénominateurs communs dans l'activité des services, en regroupant et coordonnant certaines missions exercées jusqu'alors de façon autonome.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (6 voix), le FLNKS (4 voix) et M. REGENT (1 voix). (26 voix)*

Ont voté contre : *Calédonie ensemble (11 voix).*

- Adopté -

◆ ◆ ◆

Rapport n°932-2012/APS : Projet de délibération portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud.

A l'instar des réorganisations de certaines directions provinciales, il est apparu nécessaire de revenir sur la délibération n° 06-89/APS du 21 juillet 1989 portant création du secrétariat général de la collectivité.

En effet, la structuration du secrétariat général n'a pas été actualisée pour tenir compte de son organisation en pôles ainsi que des modifications qui ont lieu pour certaines directions provinciales.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (6 voix), le FLNKS (4 voix) et M. REGENT (1 voix). (26 voix).*

Ont voté contre : *Calédonie ensemble (11 voix).*

- Adopté -

◆ ◆ ◆

Arrivée de M. Simon LOUECKHOTE.

◆ ◆ ◆

Rapport n°934-2012/APS : Projet de délibération portant organisation et fonctionnement du cabinet de la présidence.

Créé en 1989, le cabinet de la présidence nécessite que son organisation soit modifiée pour tirer les conséquences de la prochaine mise en service des locaux de l'immeuble dit « l'Artillerie » et du déménagement de la direction juridique et d'administration générale (DJA) qui n'assurera plus la gestion des moyens affectés à l'hôtel de province.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix), le FLNKS (4 voix) et M. REGENT (1 voix). (27 voix).*

Ont voté contre : *Calédonie ensemble (11 voix).*

- Adopté -

◆ ◆ ◆

Rapport n°892-2012/APS : Projet de délibération fixant les attributions et l'organisation de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi.

Le projet d'organisation de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) répond à plusieurs des orientations stratégiques de la province Sud qui souhaite notamment améliorer la performance de son

administration en optimisant les ressources de la collectivité, en améliorant la cohérence de l'organisation de ses directions et en facilitant l'accès aux services publics et l'accueil du public.

L'insertion des personnes les plus fragiles est une priorité affichée de la collectivité dans son document d'orientation stratégique CAP SUD 21. Il est donc proposé de regrouper en un service spécialisé les différents bureaux chargés de missions d'insertion et d'accompagnement qui sont actuellement dispersés dans l'organigramme de la direction.

Dans ce cadre, la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi qui était organisée en deux bureaux et deux services sera composée de quatre services d'effectifs plus équilibrés.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix) et M. REGENT (1 voix). (23 voix).*

Ont voté contre : *Calédonie ensemble (11 voix).*

S'est abstenu : *le FLNKS (4 voix).*

- Adopté à l'unanimité -

♦ ♦ ♦

Rapport n°201-2012/APS : Projets de délibération :

- modifiant l'organisation de la direction de l'équipement de la province Sud ;
- portant création de la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud et fixant ses attributions et son organisation.

Conformément aux objectifs provinciaux d'organiser un développement harmonieux du territoire et d'améliorer le service rendu à la population, il a été décidé de réorganiser la direction de l'équipement (DE) et la direction du patrimoine et des moyens (DPM).

En ce sens, il est opéré une réaffectation de certaines de leurs missions en complément de chaque réorganisation interne. Ainsi, la DE voit son rôle renforcé de direction constructrice opérationnelle puisqu'il lui est désormais confié la gestion de l'entretien des bâtiments provinciaux tandis que ses activités liées à l'urbanisme opérationnel, la planification et l'aménagement du territoire sont transférées à la DPM.

A cette occasion et compte tenu des modifications apportées aux missions de la DPM, il est également proposé de renommer celle-ci en direction du foncier et de l'aménagement (DFA).

La DFA sera constituée d'un pôle aménagement, d'un pôle foncier et topographique, au sein desquels sont réparties ses missions principales, et un service des ressources ainsi que la gestion de l'aérodrome de l'île des Pins.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix), le FLNKS (4 voix) et M. REGENT (1 voix). (27 voix).*

Ont voté contre : *Calédonie ensemble (11 voix).*

- Adopté -

♦ ♦ ♦

Rapport n°148-2012/APS : Projet de délibération relative à l'organisation des services de la direction de l'action sanitaire et sociale.

Le projet de texte proposé a pour objet de modifier l'organisation et les attributions de la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale (DPASS) afin de tenir compte de l'évolution de ses missions.

Le schéma d'organisation proposé permet d'appréhender les politiques publiques de manière plus transversale tout en assurant une présence efficace et visible sur le terrain. Ainsi, la DPASS sera structurée autour de deux pôles opérationnels, le pôle « Santé publique », et le pôle « Solidarités ».

Ont voté pour : Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix), le FLNKS (4 voix) et M. REGENT (1 voix). (27 voix).

S'est abstenu : Calédonie ensemble (11 voix).

- Adopté -

♦ ♦ ♦

Rapport n°544-2012/APS : Projet de délibération fixant l'organisation et les attributions de la direction des sports et des loisirs.

Le projet de texte vise à modifier la dénomination de la direction de la jeunesse et des sports ainsi que son organisation.

En effet, la priorité donnée à la jeunesse dans la déclaration d'orientation générale du président de la province Sud en date du 25 mars 2010, exige une requalification du service jeunesse puisque le plan « AJiR » pour la jeunesse est mis en œuvre de façon transversale par plusieurs directions provinciales.

En outre, l'organisation actuelle de la direction s'est révélée propice au cloisonnement des services et à une faible mutualisation des moyens.

Dès lors, il est proposé d'articuler cette réorganisation autour de deux pôles : le pôle « loisirs » et le pôle « sports », ce qui permettra de moderniser et d'améliorer la performance de la direction de la jeunesse et des sports par le biais d'une nouvelle distribution des missions et de la mise en commun des moyens administratifs.

Ont voté pour : Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix), le FLNKS (4 voix) et M. REGENT (1 voix). (27 voix).

S'est abstenu : Calédonie ensemble (11 voix).

- Adopté à l'unanimité -

♦ ♦ ♦

Rapport n°1410-2012/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n°42-2009/ APS du 27 mai 2009 portant désignation des membres de commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud.

Au sein de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire :
Madame Sandrine SAPPEY est désignée en remplacement de madame Sutita SIO-LAGADEC.

- Adopté à l'unanimité -

Au sein de la commission du personnel et de la réglementation générale :
Madame Sandrine SAPPEY est désignée en remplacement de madame Sutita SIO-LAGADEC.

- Adopté à l'unanimité -

Au sein de la commission des équipements publics, de l'énergie et des transports :
Madame Sandrine SAPPEY est désignée en remplacement de monsieur Michel LASNIER.

- Adopté à l'unanimité -

♦ ♦ ♦

Rapport n°1248-2012/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n°43-2009/ APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs.

Au conseil d'administration du syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud » :
Madame Sandrine SAPPEY est désignée en remplacement de madame Sonia LAGARDE, en tant que membre suppléant.

- Adopté à l'unanimité -

Au conseil consultatif du tourisme :

Monsieur Michel LASNIER est désigné en remplacement de madame Sonia LAGARDE, en tant que membre titulaire.

Madame Sandrine SAPPEY est désignée en remplacement de monsieur Michel LASNIER, en tant que membre suppléant.

- Adoptés à l'unanimité -

Au comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme de la ville de Nouméa :
Madame Sandrine SAPPEY est désignée en remplacement de madame Sonia LAGARDE.

- Adopté à l'unanimité -

Au comité d'études pour la modification du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa :
Madame Sandrine SAPPEY est désignée en remplacement de madame Sonia LAGARDE.

- Adopté à l'unanimité -

Au comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS) :
Madame Sandrine SAPPEY est désignée en remplacement de madame Sonia LAGARDE.

- Adopté à l'unanimité -

A la commission provinciale d'urbanisme commercial (CPUC) :
Monsieur Michel LASNIER est désigné en remplacement de madame Sonia LAGARDE, en tant que membre suppléant.

- Adopté à l'unanimité -

Au conseil d'administration de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) :
Madame Nicole ANDREA-SONG est désignée.

- Adopté à l'unanimité -

A l'assemblée générale de l'Observatoire de l'action sociale et médico-social de la province Sud (OPAS-SUD) :
Madame Evelyne LEQUES est désignée en remplacement de madame Sonia LAGARDE, en tant que membre titulaire.

- Adopté à l'unanimité -

Au conseil d'administration du groupement d'intérêt public « Union pour le handicap » (GIP UPH) :
Madame Evelyne LEQUES est désignée en remplacement de madame Sonia LAGARDE, en tant que membre suppléant.

- Adopté à l'unanimité -

A la commission de financement des projets de décoration ou d'aménagement paysager :
Madame Sandrine SAPPEY est désignée en remplacement de madame Sonia LAGARDE.

- Adopté à l'unanimité -

A la commission des sites et monuments historiques :
Madame Sandrine SAPPEY est désignée en remplacement de madame SONIA LAGARDE.

- Adopté à l'unanimité -

Au conseil d'administration de la société anonyme des voies express à péage (SAVEXPRESS) :
Madame Sandrine SAPPEY est désignée en remplacement de monsieur Philippe MICHEL.

- Adopté à l'unanimité -

◆ ◆ ◆

La séance a été levée à 11 heures.

Le premier vice-président,
ALAIN LAZARE